

L'AMÉNAGEMENT DE PLAINES INONDABLES COMME MESURE DE  
COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON : ANALYSE DES  
PRATIQUES ACTUELLES

par

Jean-François Lafond

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement (CUFE)  
en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Sous la direction de M. Jean-Pierre Pelletier

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, 1<sup>er</sup> juin 2011

## SOMMAIRE

---

Mots clés : Plaine inondable, mesure de compensation, habitat du poisson, habitat compensatoire, Pêches et Océans Canada

---

Afin d'assurer la disponibilité en qualité et en quantité des ressources ichthyologiques, des mesures de compensation visant le maintien et la création d'habitats ont été adoptées, afin de contrer les diverses pressions sur la ressource générées par les projets de développement. La détérioration, la destruction et la perturbation d'habitats du poisson doivent maintenant être compensées par des gains via l'aménagement d'habitats compensatoires. La plaine inondable, un habitat fournissant plusieurs services écologiques à la faune ichthyologique, est un des habitats dont l'aménagement est en croissance.

La création de plaines inondables pour assurer la reconstruction et la protection d'écosystèmes et d'habitats pour les ressources ichthyologiques est-elle une mesure performante? À cet égard, une analyse de six projets répertoriés dans la banque de donnée du ministère Pêches et Océans Canada a été menée. L'évaluation qui en découle a été effectuée sur la base de neuf sous-critères regroupés sous trois grands critères, soit le ratio réel d'habitat compensatoire : habitat détérioré, détruit ou perturbé, l'intégrité physique des aménagements et l'utilisation de l'habitat par le poisson.

Cinq des six projets répondent aux trois grands critères de performance retenus dans cet essai. Un projet, faute d'information, ne satisfait pas les critères de performance. À la suite de l'analyse comparative, 16 recommandations sont formulées. Elles portent sur quatre aspects, soit le guide d'aménagement des plaines inondables, le processus d'évaluation des aménagements compensatoires, la démarche de compensation en général, ainsi que sur la documentation relative à la démarche de compensation. Trois pistes de réflexion portant sur l'indice de pertinence de l'aménagement compensatoire, les partenariats avec les organismes à but non lucratif et le ministère Pêches et Océans Canada comme agent de transmission de l'information sont également développées.